

Nouveautés et suivi des demandes de la Régie de l'énergie

Suite à la décision D-2017-107

Le Transporteur présente ci-après les principales nouveautés de sa demande tarifaire 2018, de même que les nouveaux suivis demandés par la Régie, le tout accompagné des renvois et références pertinents.

Les principales nouveautés caractérisant la demande tarifaire 2018 sont :

| Sujets | Références |
|---|---|
| 1. Efficience <ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-bénéfices de la maintenance additionnelle sur 10 ans • État d'avancement de la mise en œuvre de la maintenance additionnelle au cours des six premiers mois de 2017 • Suivi de l'évolution des IF au 31 décembre 2016 • Démonstration, par des études et des chiffres, des bénéfices dégagés par la standardisation des équipements • Suivi annuel sur l'utilisation des charges en maintenance additionnelle | HQT-3, Doc. 1, 1.1 et 1.2 HQT-6, Doc. 4 HQT-3, Doc. 2 HQT-3, Doc. 1, Annexe 1 HQT-6, Doc. 4 |
| 2. Principes réglementaires et méthodes comptables <ul style="list-style-type: none"> • Modalités de disposition du compte d'écarts demandé dans le dossier R-4009-2017 | HQT-4, Doc. 1 |
| 3. Charges nettes d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des coûts de maintenance dans les rubriques « Services externes » et « Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres » • Données liées aux charges de services partagés sur une base de coût de service • Découpage des charges de services partagés par nature et précision des ÉTC associés | HQT-6, Doc. 3 et 4 HQT-6, Doc. 5.1 HQT-6, Doc. 5.1 |
| 4. Planification du réseau de transport <ul style="list-style-type: none"> • Description du critère de pointe exceptionnelle auquel réfère HQD dans son plan d'approvisionnement (demande de référence plus 4 000 MW) | HQT-9, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|--|---------------------|
| Décision D-2002-95 Modification des tarifs de transport d'électricité au 1^{er} janvier 2001 (dossier R-3401-98) | | |
| 73 | Hypothèses sur taux d'inflation et coût du capital, ainsi que données et résultats en \$ courants | HQT-9, Doc. 1 |
| Décision D-2005-50 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2005 (dossier R-3549-2004 – Phase 1) et Budget des investissements 2005 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars (dossier R-3557-2004) | | |
| 11 | Précision de toute activité visée par un changement de convention comptable et estimation de ses impacts sur les revenus requis et la présentation des résultats financiers | HQT-4, Doc. 2 |
| 13 | Prévision des investissements sur 10 ans | HQT-9, Doc. 1 |
| 14 | Répartition, aux fins de la planification du réseau et des impacts tarifaires des investissements, en fonction des dates de mises en service | HQT-9, Doc. 1 |
| 51 | Liste des actifs (par projets ou catégories de projets de moins de 25 M\$) à ajouter à la base de tarification du Transporteur | HQT-7, Doc. 1 |
| Décision D-2006-66 Modification des conditions des services de transport (dossier R-3549-2004 – Phase 2) | | |
| 12 | Présentation de la répartition du coût de service selon la fonctionnalisation retenue dans la présente décision | HQT-11, Doc. 1 et 2 |
| Décision D-2006-76 Méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacements et de modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers (dossier R-3594-2005) | | |
| 6 | Création d'un compte de crédit reporté et présentation distincte dans la base de tarification de la contribution et de l'amortissement cumulé y afférent | HQT-7, Doc. 1 |
| Décision D-2008-019 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2008 (dossier R-3640-2007) | | |
| 11 | Présentation d'un rapport d'exception lorsque des événements extrêmes sont enregistrés et retirés du calcul de l'IC-Transport Fourniture, en complément de l'indicateur IC-Transport, d'une ventilation de cet indicateur par cause principale, soit Facteurs climatiques, Défaillances d'équipements, Travaux programmés et Autres | HQT-3, Doc. 2 |
| 18 | Nouvelle liste des indicateurs de performance | HQT-3, Doc. 2 |
| 83 | Présentation du suivi annuel de la stratégie de couverture des ventes en dollars américains | HQT-8, Doc. 1 |
| 90 | Présentation de l'évolution, en dollars courants et en dollars constants depuis 2001, du tarif annuel du service de point à point de long terme et de la facture de la charge locale | HQT-12, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|---|-----------------|
| Décision D-2009-015 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2009 (dossier R-3669-2008 – Phase 1) | | |
| 25 | Précision, dans son suivi des divers indicateurs de performance, des orientations générales et des objectifs poursuivis dans ses activités réglementaires | HQT-3, Doc. 2 |
| 31 | Suivi des retraits d'actifs effectués sur 5 années réelles, en présentant le détail des principaux retraits d'actifs passés et les justifications correspondantes | HQT-6, Doc. 6 |
| 52 | Mesures d'efficacité appliquées aux services reçus du groupe Technologie | HQT-6, Doc. 5.1 |
| Décision D-2010-032 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2010 (dossier R-3706-2009) | | |
| 115 | Mise à jour des données historiques relatives à l'ensemble des différents paramètres de la formule paramétrique de la Régie (section 4.2.4) | HQT-6, Doc. 2 |
| 115 | Pour les années historique, de base et témoin projetée, les informations relatives aux mises en exploitation des projets supérieurs à 5 M\$, selon le format des tableaux 15 et 16 de la pièce B-1, HQT-7, Document 1 (section 5.3.1) | HQT-7, Doc. 1 |
| 115 | Évaluation de la contribution du Distributeur pour chacune des années historique, de base et témoin projetée, sous le format du tableau R7.2-1 déposé à la pièce B-16, HQT-13, Document 1.1, page 18 (section 5.3.1) | HQT-12, Doc. 2 |
| 116 | Mise à jour du tableau 10 présenté par le Transporteur à la pièce B-1, HQT-11, Document 2 (section 10.1) | HQT-11, Doc. 2 |
| Décision D-2011-039 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2011 (dossier R-3738-2010) | | |
| 131 | Justification de tout changement aux durées de vie utile ayant un impact tarifaire et présentation, avant son implantation, de l'impact de ce changement sur un horizon de 5 années (section 6.7) | HQT-7, Doc. 1 |
| 132 | Mise à jour des tableaux 3 et 4 de la pièce B-1, HQT-9, Document 1, incluant tous les chemins d'interconnexion commercialement reconnus dans OASIS (section 9) | HQT-9, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|---|-----------------|
| Décision D-2012-059 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2012 (dossier R-3777-2011) | | |
| 106 | Mise à jour du tableau R22.1 de la pièce B-0057 [pièce HQT-13, Document 1, p. 40] présentant l'impact global des mises en service sur les revenus requis, incluant l'amortissement lié à la base de tarification et les taxes en remplacement du tableau 16 de la pièce B-0020 [Pièce HQT-7, Document 1 présentant l'impact sur le rendement des mises en exploitation] (section 6.2.1) | HQT-7, Doc. 1 |
| 106 | Complément d'information expliquant le lien et la relation entre les mises en exploitation réelles et projetées et la base de tarification pour trois années historiques et l'année de base (section 6.2.1) | HQT-7, Doc. 1 |
| 91 | Justification des écarts significatifs pouvant être observés entre les données projetées et les données réelles des prévisions des besoins de service de transport de point à point à court terme (section 10.3) | HQT-10, Doc. 2 |
| 107 | Données relatives au calcul du facteur d'utilisation servant à la répartition des coûts (section 11.3) | HQT-11, Doc. 2 |
| Décision D-2014-034 Demande d'approbation du taux de rendement et du mécanisme de traitement des écarts de rendement (dossier R-3842-2013) | | |
| 68 | Mise à jour du coût de la dette à effectuer en décembre, en utilisant les données du Consensus Forecasts du mois de novembre | HQT-8, Doc. 2 |
| Décision D-2014-035 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 (dossier R-3823-2012) | | |
| 157 | Redressement des données relatives à la masse salariale et des explications y afférentes, s'il y a lieu, pour les années historiques, pour l'année de base et pour l'année autorisée, le cas échéant (section 4.2.1, par. 255) | HQT-6, Doc. 3 |
| 157 | Mise à jour de la figure R2.1 de la pièce C-HQT-0071 [HQT-14, Document 5], relative à l'évolution réelle et prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.1, par. 256) | HQT-6, Doc. 3 |
| 157 | Mise à jour du tableau 8 présentant les informations liées au coût de retraite pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin (section 4.2.1, par. 262) | HQT-6, Doc. 1.1 |
| 158 | Ventilation des coûts inscrits à la base de tarification pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites et année prévue de démantèlement, pour chacun des sites visés par une cessation prévue d'activités de transformation (section 5.2.1, par. 412) | HQT-7, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|---|----------------|
| Décision D-2014-035 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 (dossier R-3823-2012) | | |
| 158 | Justification des écarts historiques et, le cas échéant, présentation des améliorations apportées au processus d'élaboration des prévisions budgétaires, dès le dépôt initial de la proposition tarifaire du Transporteur (section 5.2.2, par. 459) | HQT-7, Doc. 1 |
| 158 | Base de tarification autorisée reclassée pour l'année concernée, advenant des reclassements entre les composantes de la base de tarification pour une année donnée (section 5.2.2, par. 460) | HQT-7, Doc. 1 |
| 159 | Mise à jour des données liées au service de compensation d'écart de réception, selon le tableau 2 de la pièce C-HQT-0040 [pièce HQT-10, Document 1] ; information relative au traitement, envers le fournisseur des services complémentaires, des revenus ou des coûts découlant de la facturation de ces services; information relative aux revenus tirés des pénalités liées à l'exploitation en distinguant ceux liés à l'article 3 des <i>Tarifs et conditions</i> et ceux liés aux articles 13.7d) et 14.5 (section 9.3, par. 627) | HQT-10, Doc. 1 |
| 159 | Présentation distincte des sommes du compte d'écart associées aux pénalités prévues aux articles 13.7d) et 14.5 des <i>Tarifs et conditions</i> et de celles associées aux écarts de prévision des revenus des services de transport de point à point, comme présenté au tableau R32.1 de la pièce C-HQT-0065 [pièce HQT-14, Document 1] (section 9.6, par. 643) | HQT-10, Doc. 2 |
| Décision D-2015-017 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 (dossier R-3903-2014) | | |
| 27 | Intégration des résultats de la performance du Transporteur pour l'année historique dans les résultats de l'indicateur composite (section 2.1.3, par. 67) | HQT-3, Doc. 1 |
| 33 | Présentation de la rubrique « Autres » de l'indicateur IC en sous-catégorie (section 2.2.1, par. 104) | HQT-3, Doc. 2 |
| 34 | Intégration de l'IC - Opérationnel aux indicateurs présentés à l'annexe 1 de la pièce HQT-3, Document 2, incluant une définition de cet indicateur et l'analyse des résultats sur la période d'examen (section 2.2.1, par. 106) | HQT-3, Doc. 2 |
| 58 | Mise à jour du tableau R5.1 de la pièce HQT-13, Document 1.3 relativement à l'évolution prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.2.1, par. 232) | HQT-6, Doc. 3 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|---|---|
| Décision D-2015-017 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 (dossier R-3903-2014) | | |
| 72 | Prévision, en novembre de chaque année, des besoins de transport transmis à RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (section 4.3.1, par. 303) | HQT-6, Doc. 6 |
| 83 | Mise à jour du tableau relatif au suivi des engagements d'achat de type Toulnostouc, selon la méthodologie en vigueur et le format prescrit dans la décision D-2010-032 (jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la politique d'ajouts au réseau de transport) (section 4.6.2, par. 370) | HQT-12, Doc. 2 |
| 91 | Conciliation des projets de raccordement du Transporteur avec ceux du Distributeur, sous le même format que le tableau 22 (section 5.4, par. 409) | HQT-7, Doc. 1 |
| Décision D-2016-029 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2016 (dossier R-3934-2015) | | |
| 26 | Mise à jour des résultats des indicateurs de performance retenus par la Régie (par. 58) | HQT-3, Doc. 2 |
| 44 | Prévision des besoins de transport ayant servi à l'établissement du coût du service de transport d'électricité auprès de RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (par. 135) | HQT-6, Doc. 6.1 <i>déposée sous pli confidentiel</i> |
| 46 | Explication des changements à l'origine d'écarts de coûts inhabituels à titre d'achats d'électricité, le cas échéant, lors de toute nouvelle opération de refacturation interne de la part du Distributeur (par. 144) | HQT-6, Doc. 6 |
| 68 | Maintien de la même structure et du même niveau d'information quant à l'évolution du réseau, pour les années historique, de base et témoin projetée (par. 263) | HQT-9, Doc. 1 |
| 69 | Présentation de l'état de la transformation des postes de transport en maintenant le même niveau d'information et en commentant les cas de dépassement de capacité de transformation, en indiquant les mesures de correction envisagées (par. 267) | HQT-9, Doc. 1.1 |
| 71 | Explication, pour cette catégorie d'investissement [maintien et amélioration de la qualité du service], des écarts de coûts entre le montant total des investissements prévus à l'horizon de planification dans la rubrique « Autres projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à [année témoin projetée] » et la somme des coûts des projets y étant inclus présentés par le Transporteur à titre indicatif (par. 278) | HQT-9, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|---|--|
| Décision D-2016-127 Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec (dossier R-3830-2012) | | |
| 67 | Modifications au texte des <i>Tarifs et conditions</i> pour préciser les documents des exigences techniques de raccordement auxquels divers articles réfèrent et définir les trois documents relatifs aux exigences (par. 249) | HQT-12, Doc. 4 et 5 |
| Décision D-2017-021 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2017 (dossier R-3981-2016) | | |
| 27 | Suivi de l'évolution des IF au 31 décembre 2016 (par. 68) | HQT-3, Doc. 2 |
| 27 | Présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la maintenance additionnelle au cours de six premiers mois de 2017 (par. 68) | HQT-6, Doc.4 |
| 27 | Analyse coûts-bénéfices de la maintenance additionnelle sur 10 ans, basée sur une quantification des coûts évités par la réduction des IF, en identifiant les hypothèses méthodologiques et les résultats de l'analyse (par. 68). | HQT-3, Doc. 1, 1.1 et 1.2 |
| 28 | Mise en place d'un suivi annuel sur l'utilisation des charges en maintenance additionnelle (par. 69) | HQT-6, Doc. 4 |
| 28 | Développement d'un indicateur IF prenant en compte l'impact sur le réseau et la durée des IF, pour la période de 2010 à 2016 et présentation des données de base et des résultats du calcul reflétant le degré de corrélation avec le niveau de risque (par. 70) | HQT-3, Doc. 1 |
| 28 | Mise à jour du portrait d'ensemble sur l'évolution de la force de travail vs des investissements et de l'IC opérationnel », sans la courbe des ÉTC théoriques, et analyse des résultats (par. 73) | HQT-3, Doc. 1 Justification du retrait de cette information |
| 30 | Intégration de l'indicateur des IF dans la liste des indicateurs à suivre annuellement (par. 86) | HQT-3, Doc. 2 |
| 34 | Mise à jour de l'analyse des indicateurs de balisage (par. 113) | HQT-3, Doc. 3 |
| 35 | Démonstration de la rentabilité économique des pratiques d'approvisionnement (par.115) | HQT-3, Doc 1, Annexe 1 |
| 45 | Dépôt du tableau des résultats de la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble de leurs immobilisations (incluant et excluant les actifs incorporels) demandé au paragraphe 107 de la décision D-2015-189 (par. 167) Dépôt de la simulation des mises en service prévues sur un horizon de 10 ans selon le format du tableau 17.1 de la pièce B-0050 (pièce HQT-13, Document 1, réponse R17.1 à la DDR-1 de la Régie) (par. 167) | HQT-7, Doc. 1 |
| 59 | Présentation d'un suivi annuel des coûts de maintenance réels et projetés contenus dans les rubriques « Services externes » et « Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres » (par. 213) | HQT-6, Doc. 3 et 4 |

| Page | Sujet | Pièce |
|--|--|-----------------|
| Décision D-2017-021 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2017 (dossier R-3981-2016) | | |
| 64 | Présentation pour l'année historique, l'année de base et l'année témoin, des données liées aux charges de services partagés sur une base de coût de service, selon le niveau de détail présenté au (par. 230) | HQT-6, Doc. 5.1 |
| 64 | Précision de l'effectif des fournisseurs internes du Transporteur en ÉTC et présentation séparément des produits et services facturés exclusivement au Transporteur et des autres produits et services répartis selon les besoins ainsi que la méthode de répartition des produits et services répartis selon les besoins ainsi que les volumes afférents aux besoins réels et projetés (par. 231-232) | HQT-6, Doc. 5.1 |
| 67 | Mise à jour du tableau 6 de la pièce HQT-6, Document 2 (de la demande tarifaire 2017) en y présentant les coûts liés à l'implantation, à l'application et au maintien de la conformité aux nouvelles exigences des normes CIP, et ce, pour chacune des versions implantées après la Version 3, pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin projetée (par. 246) | HQT-6, Doc. 2 |
| 91 | Dépôt lors de la première demande d'inclusion, partielle ou totale, d'un projet à la base de tarification, du suivi administratif déjà soumis à la Régie pour expliquer le dépassement des coûts de plus de 15 % (par. 364) | HQT-7, Doc. 1 |
| 91 | Dépôt du suivi des coûts de réalisation du projet dans chaque dossier tarifaire subséquent (i.e. une fois avoir réitéré sa dénonciation lors de la première demande d'inclusion à la base de tarification), jusqu'à la mise en service finale du projet (par. 365) | HQT-7, Doc. 1 |
| 107 | Inclusion d'un texte présentant le critère de pointe exceptionnelle (de l'ordre de 4 000 MW) auquel réfère le Distributeur dans son plan d'approvisionnement, ainsi que son contexte d'application (par. 439) | HQT-9, Doc. 1 |
| 113 | Présentation des améliorations apportées à la méthode d'information a posteriori, en lien avec les objectifs de l'article 13.6 des <i>Tarifs et conditions</i> (par. 470-471) | HQT-10, Doc. 1 |
| 116 | Présentation des développements survenus sur l'enjeu de la confidentialité des informations (portée de l'entente de confidentialité et production de procès-verbaux des rencontres), dans le cadre du processus d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport (par. 485) | HQT-10, Doc. 1 |
| 117 | Maintenir le même niveau d'information en ce qui a trait aux services complémentaires (par. 492) | HQT-10, Doc. 1 |
| 123 | Présentation de tout changement sur le réseau pouvant affecter le taux de pertes (par. 525) | HQT-9, Doc. 1 |

| Page | Sujet | Pièce |
|-------------|---|----------------|
| 136 | Évaluation de la contribution du Distributeur pour l'année témoin, avec des données plus récentes (par. 573) | HQT-12, Doc. 2 |
| 136 | Comparaison de l'évaluation de la contribution réellement requise du Distributeur avec celle considérée dans la base de tarification de l'année associée et explication des écarts observés (par. 573) | HQT-7, Doc. 1 |
| 136 | Précision quant à la source des données utilisées aux fins de l'évaluation de la contribution du Distributeur de l'année témoin projetée. Dans le cas où le Transporteur utiliserait l'allocation maximale en vigueur, présentation du résultat qui émanerait de l'allocation maximale proposée pour l'année témoin projetée (par. 575) | HQT-12, Doc. 2 |